



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5.2. RÉGLEMENT GRAPHIQUE KOENIGSMACKER

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de Koenigsmacker  
en date du 16/03/2022  
approuvant la modification n°1  
du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et  
signature du Maire :

Le Maire  
Pierre ZENNER



Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
15/12/90	05/10/90	21/01/16
23/02/01	16/03/83	18/10/2022
18/07/19	04/02/84	13/04/82
	29/11/13	25/03/97
		06/05/98

© Dalpé Cobert © Droits de Plan révisés :

- Légende :**
- Découpage en zone avec indication du type de zone
  - Emplacement réservé et numéro d'observation
  - Éléments de patrimoine à préserver
  - Construction existante en zone agricole dont la transformation en habitation est autorisée
  - Marge de recul
  - Marge de recul à observer par rapport aux limites séparatives
  - Secteur de prescriptions particulières
  - Zone inondable (Source : carte DGGREAH 2005)
  - Zone inondable (Source : carte ARIELUX 2016)
  - Zone inondable (Source : A3 2009, méthode hydrogéomorphologique)
  - Chemin piétonnier et/ou cyclable à conserver
  - Limite communale

**Liste des emplacements réservés :**

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
2	Extension du cimetière à Koenigsmacker	1818 m²	Commune
3	Réalisation d'un équipement public de sports et loisirs à Koenigsmacker	3000 m²	Commune
4	Élargissement de la rue St Roch à Koenigsmacker	734 m²	Commune
5	Création d'un cheminement piéton et d'un espace végétalisé	3964 m²	Commune
6	Création d'un bassin de rétention	3370 m²	Commune
7	Création d'une zone de loisirs (aménagements légers, aire de jeux)	12 154 m²	Commune
13	Élargissement d'un chemin rural	3 271 m²	Commune

